

## 14<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale de l'UICN Ashkhâbâd, URSS, 26 septembre — 5 octobre 1978

### 29. Le rhinocéros noir (*Diceros bicornis*)

**REMARQUANT** le déclin marqué survenu récemment dans la population de rhinocéros noir, et que cette espèce est déjà éteinte sur une bonne partie de son aire de distribution en Afrique;

**REMARQUANT EN OUTRE** que cette espèce figure à l'Annexe 1 de la CITES;

1, l'Assemblée générale de l'UICN réunie du 26 septembre au 5 octobre 1978 à Ashkhâbâd (URSS) pour sa 14<sup>e</sup> session:

DEMANDE à tous les organismes d'aide multilatéraux et bilatéraux de tenir compte de ce que le rhinocéros noir est une espèce gravement menacée; et demande à tous les gouvernements des pays où cette espèce vit encore - ou peut-être - de lui garantir un haut niveau de protection, de réaliser des recensements dès que possible, et d'en communiquer les résultats à la commission du service de sauvegarde de l'UICN.